

Publié le 13/04/26

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

26-DCM-DGS-051

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 07 AVRIL à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 31 Mars 2026.

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU PORT DES OURSINIÈRES.

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO – M. GARNIER Christian – M. LEJEUNE Bernard – Mme JOVER Chantal – Mme ROGER Isabelle – Mme DUCARRE Annick – M. ILLICH Jean-Marc – Mme CAMPENS Valérie – Mme CRISTOL Cécile – M. MICHEL Thomas – Mme LENOIR Isabelle – M. GUIGGIA Ruddy – Mme CABOT Martine – Mme ROLLAND Dominique – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie – Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

POUVOIRS : M. LADOUCE Gabriel à Mme Valérie RIALLAND – Mme SORIANO Mylène à Mme Magali VINCENT – Mme ROUZIER Chantal à Mme Graziella PIRAS – M. SWINNEN Gaétan à M. Jean-Claude VEGA.

ABSENT : Néant

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

=====

Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :

Le budget annexe de la régie du port des Oursinières prévoira des charges de fonctionnement pour un montant de 337 786.00€, constituées des frais de fonctionnement du service, de l'entretien des biens mobiliers et immobiliers. Les charges de personnel sont en hausse cette année car le budget a intégré la mise en place des titres restaurant depuis le 1er janvier de cette année.

Les ressources proviennent essentiellement de la location des anneaux en poste à quai, de la vente de produits et services (badge cale de mise à l'eau, chaîne, manille, grutages, dépannage etc....)

Pour l'investissement, des crédits seront inscrits pour les études concernant la requalification des installations pour 120 000.00€ pour 2026. Les études seront prises en compte sur la régie du port.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire du budget annexe de la régie du port et de la tenue du débat

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE

24 voix POUR

9 ABSTENTIONS (Mme CABOT Martine – Mme ROLLAND Dominique – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie — M. Gabriel LADOUCE - Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Ruddy GUIGGIA



Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.